



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017 A 19 H 00

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION :

Rapporteur : M. le Maire

17-014 Election du titulaire de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)

URBANISME :

Rapporteur : Yves AGUEDA

17-015 Attribution du Lot n° 10 du lotissement « Notre Dame »

17-016 Signature d'une promesse d'achat et d'une convention de portage foncier avec la SAFER concernant les parcelles D 194, 198, 1130, 1132 et 1134 au quartier Caramay

FINANCES :

Rapporteur : Lionel TARDIF

17-017 Débat d'Orientation Budgétaire – Mars 2017

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

17-018 Modification du tableau des effectifs – Mars 2017

PETITE ENFANCE :

Rapporteur : Julie ARIAS

17-019 Approbation d'un nouveau règlement de fonctionnement unique des multi-accueils « Les Pinsons » et « Les Zébulons »

TRANSACTION :

Rapporteur : M. le Maire

17-020 Protocole transactionnel avec la Société ETANDEX



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017
A 19 H 00**

L'An deux mille dix-sept et le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le seize mars deux mille dix-sept, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire.**

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

- Mme Valérie POILLONG qui avait donné pouvoir à M. Lionel TARDIF
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné pouvoir à M. Olivier DENIS
- Mme Maria NIGRI qui avait donné pouvoir à Mme Julie ARIAS
- M. Christophe FERRO qui avait donné pouvoir à M. Sébastien GROS
- Mme Angélique TORRES qui avait donné pouvoir à Mme Christine MORTELLIER
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui avait donné pouvoir à Mme Christina MOREL
- M. Stéphane PAQUET qui avait donné pouvoir à M. Eric MONTAGARD
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui n'avait pas donné pouvoir
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné pouvoir

Secrétaire de Séance : M. Sébastien GROS

INSTITUTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

17-014 – Election du titulaire de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)

Le rapporteur a proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection du remplaçant de Monsieur Yves AGUEDA pour siéger au sein du SABA, en qualité de Délégué Titulaire. Le rapporteur propose M. Gérard LAUGIER.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

A obtenu :

M. Gérard LAUGIER..... 26 voix

M. Gérard LAUGIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (Monsieur Dominique SALIBA),**

A APPROUVÉ la modification de la délibération susvisée portant élection des Représentants de la Commune au sein de plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Organismes Divers.

URBANISME :

17-015 – Attribution du Lot n° 10 du lotissement « Notre Dame »

CONSIDERANT que pour le lot n° 10, un bailleur social devait être désigné pour la réalisation d'une opération de 14 logements sociaux,

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ d'attribuer le lot n° 10, faisant partie du domaine privé de la commune, au bénéficiaire ci-dessous dénommé :

Acquéreurs	Lots Attribués	Superficie en m²	Prix TTC
Logis Méditerranée	Lot 10	1 911	300 000

A DIT que les frais seront mis à la charge de l'acquéreur.

A CHARGÉ l'Etude de Me CODACCIONI, Notaire à Eyguières, de l'établissement des actes notariés.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

17-016 Signature d'une promesse d'achat et d'une convention de portage foncier avec la SAFER concernant les parcelles D 194, 198, 1130, 1132 et 1134 au quartier Caramay

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'Unanimité des membres présents,**

A ANNULÉ la délibération n°15-145 du 3 décembre 2015,

A DECIDÉ d'acquérir, auprès de la SAFER PACA, les parcelles cadastrées section D n°194, 198, 1130 1132 et 1134, d'une superficie globale de 9123 m², pour un montant de 17 000 €, les frais de notaires, en sus, étant supportés par la Commune,

S'EST ENGAGÉ à donner le terrain en bail agricole, dans les conditions stipulées par la SAFER, à un agriculteur agréé par elle,

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tous documents utiles et nécessaires à cette acquisition, notamment la promesse unilatérale d'achat et la convention de portage annexées à la présente, ainsi qu'ultérieurement l'acte authentique,

A DIT que les crédits nécessaires à cette transaction seront inscrits à l'article 2111 « Terrains nus » du Budget de la Commune.

FINANCES :

Rapporteur : Lionel TARDIF

17-017 Débat d'Orientation Budgétaire – Mars 2017

VU le document de synthèse sur les objectifs et les orientations du Budget Primitif de l'exercice 2017,

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, a pris acte des objectifs et des orientations proposés pour le Budget Primitif de l'exercice 2017, résumés dans le document joint à la présente et figurant dans le registre des délibérations.

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

17-018 Modification du tableau des effectifs – Mars 2017

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et notamment les nouvelles dénominations,

VU le budget primitif de l'exercice 2016,

VU la délibération n°16-098 en date du 24 novembre 2016, portant modification du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de créer les postes d'agents non titulaires suivants :

- 1 poste pour pallier un surcroît temporaire d'activité, à savoir un poste d'adjoint technique à temps complet, dans une école maternelle ;
- 1 poste pour renforcer ponctuellement le service « communication », à savoir un poste en contrat avenir à temps non complet initialement créé pour 20 heures hebdomadaires, à créer pour 24 heures hebdomadaires, la législation ayant porté en 2017 ce type de poste à ce minimum de 24 heures).

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 25 voix Pour et 2 Abstentions (Monsieur Eric MONTAGARD et Monsieur Stéphane PAQUET)**,

A DECIDÉ d'adopter le nouveau tableau des effectifs actualisé, arrêté au 23 mars 2017 et annexé à la présente délibération.

PETITE ENFANCE :

Rapporteur : Julie ARIAS

17-019 Approbation d'un nouveau règlement de fonctionnement unique des multi-accueils « Les Pinsons » et « Les Zébulons »

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ le nouveau règlement de fonctionnement unique des multi-accueils municipaux « les Pinsons » et « les Zébulons » annexé à la présente délibération.

A DIT que le présent règlement sera applicable à compter du 1er août 2017.

TRANSACTION :

Rapporteur : M. le Maire

17-020 Protocole transactionnel avec la Société ETANDEX

CONSIDERANT que dans une volonté de bonne administration, la Commune souhaite transiger avant de continuer la procédure en référé devant le tribunal de Grande Instance de Marseille,

Le rapporteur a proposé aux conseillers municipaux de délibérer afin d'accepter les termes de la transaction comprenant :

- la nature des travaux à réaliser par ETANDEX sur le grand bassin de la piscine municipale,
- le délai arrêté pour la fin de la réalisation des travaux sur le grand bassin, fixé au plus tard le 19 mai 2017,
- la date prévisionnelle d'ouverture de la piscine municipale arrêtée au 06/06/2017
- le coût global des travaux à réaliser à la charge d'ETANDEX a été estimé à la somme totale de 28500 € HT
- en contrepartie des concessions consenties par ETANDEX, une participation financière de 6 750 € HT, soit 8 100 € TTC a été mise à la charge de la Collectivité
- la renonciation réciproque à recours.

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ les termes de la transaction et de ses 3 annexes, le tout annexé à la présente délibération.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer ladite transaction.

Michel MILLE
Maire de Lançon Provence

Sébastien GROS
Adjoint au Maire